

Note d'information
Aux Parents

La réforme des Rythmes Scolaires qui s'impose à tous, nous oblige à modifier radicalement l'emploi du temps de la semaine scolaire.

Les enfants auront classe les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, le matin.

Les cours de l'après-midi cesseront 45 minutes plus tôt.

Le SIVOSS des Castels, a décidé, à la **majorité**, qu'à l'issue des cours, les enfants seront conduits à Angiens pour des activités péri- scolaires (à définir).

Le temps réservé au péri- scolaire n'a pas de caractère obligatoire. Ainsi, les enfants pourront rentrer chez eux à la fin des cours. Les horaires de transport seront modifiés en conséquence (voir tableau).

A la fin du péri- scolaire, il appartiendra aux familles d'aller récupérer leur(s) enfant(s) à Angiens.

A l'issue de ce temps, les enfants pourront être pris en charge à la garderie d'Angiens.

Horaires prévus pour le péri- scolaire :

- | | |
|--|-------------|
| - Maternelle d'Ermenouville, Angiens : | 16h – 16h45 |
| - Houdetot – Bourville : | 17h – 17h45 |

Pour le Mercredi, il n'y aura pas de service de cantine.

Les familles ont la possibilité d'inscrire les enfants au Centre de Loisir de la Communauté de Communes, auquel cas ils pourront bénéficier du service de cantine.

Un service de transport sera organisé.

Le Président,
Paul MENARD